

PANORAMA

Cahier thématique



Le contrôle de la tuberculose bovine : un défi « Une seule santé »



PERSPECTIVES



DOSSIER



AUTOUR DU MONDE

Un Groupe ad hoc de l'OIE composé d'experts de la tuberculose bovine coordonne actuellement un projet pour évaluer, étalonner et valider une tuberculine destinée à remplacer l'actuelle tuberculine bovine de référence internationale (TBRI) de l'OIE. La TBRI sert de norme de référence pour les tests de contrôle qualité du dérivé protéinique purifié (PPD) des tuberculines bovines qui sont utilisées pour la surveillance de la tuberculose bovine, pour son diagnostic et pour la délivrance des attestations nécessaires à l'exportation. L'étalon actuel a été produit en 1986 et est en train de s'épuiser, d'où l'obligation de le remplacer.

Le projet de remplacement de la TBRI [1] fait intervenir des participants du siège de l'OIE, un Groupe *ad hoc* composé d'experts de la tuberculose bovine issus des [laboratoires de référence de l'OIE pour la tuberculose bovine](#) (France, Argentine et Royaume-Uni), [l'Institut national de normalisation et de contrôle des produits biologiques du Royaume-Uni \(NIBSC\)](#) pour la préparation, la conservation et la distribution des tuberculines, ainsi que des scientifiques provenant d'environ 15 autres laboratoires nationaux.

Lors des études de validation des tuberculines candidates, deux tuberculines seront testées chez des cobayes et des bovins et seront comparées à l'actuelle TBRI pour évaluer et étalonner l'activité (puissance) et la spécificité des tuberculines candidates et apprécier leur aptitude globale à remplir leur fonction.

| L'évaluation préliminaire a donné des résultats satisfaisants

Les analyses de laboratoire sont prévues en deux phases : une évaluation préliminaire conduite chez les cobayes, qui est maintenant terminée et qui a donné des résultats satisfaisants. Puis une étude de collaboration internationale à plus grande échelle, planifiée de septembre 2018 à juin 2019 et au cours de laquelle les performances des deux tuberculines candidates seront de nouveau étudiées chez le cobaye afin d'évaluer leur activité et leur spécificité, ainsi que chez des bovins infectés expérimentalement et des bovins réagissants sensibilisés naturellement, afin d'apprécier l'aptitude de ces tuberculines candidates à remplir leur fonction.

Lorsque les analyses seront terminées, et si les données sont satisfaisantes, le Groupe *ad hoc* préparera un rapport complet qui sera soumis pour approbation/validation selon la procédure de gouvernance de l'OIE, c'est-à-dire qu'il devra notamment recevoir l'aval des [experts de la Commission des normes biologiques](#), puis être adopté par les [Délégués des Pays membres de l'OIE](#) en Session générale.

Lorsque l'étude aura été adoptée par les Délégués, le Groupe *ad hoc* préparera un rapport de synthèse qui sera publié dans une revue scientifique révisée par les pairs. Le NIBSC pourra alors commencer à distribuer la nouvelle TBRI.

<http://dx.doi.org/10.20506/bull.2019.1.2922>

[Rapports des Groupes *ad hoc* de l'OIE](#)

AUTOUR DU MONDE

▶ ACTIONS DE L'OIE

Projet de l'OIE pour remplacer la tuberculine bovine de référence internationale

MOTS-CLÉS

#dérivé protéinique purifié de tuberculine bovine (PPD bovin), #étude collaborative internationale, #évaluation préliminaire, #groupe *ad hoc*, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #tuberculine bovine de référence internationale (TBRI), #tuberculine, #tuberculose bovine.

AUTEURS

Glen Gifford^{(1)*}, Bernardo Alonso⁽²⁾, Maria Laura Boschirolì⁽³⁾, Antonino Caminiti⁽⁴⁾, Randal Capsel⁽⁵⁾, Steven Edwards⁽⁶⁾, Glyn Hewinson⁽⁷⁾, Mei Mei Ho⁽⁸⁾, Lucia de Juan Ferré⁽⁹⁾, Ad Koets⁽¹⁰⁾, Jeanet Van der Goot⁽¹¹⁾, Martin Vordermeier⁽¹²⁾ & Simona Forcella⁽¹³⁾

(1) Chargé de mission, Service Antibiorésistance et produits vétérinaires, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(2) Gerencia de Laboratorios (GELAB), Servicio Nacional de Sanidad y Calidad, Agroalimentaria (SENASA), Buenos Aires (Argentine).

(3) Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), Unité Zoonoses bactériennes, Laboratoire de santé animale, Maisons-Alfort (France).

(4) Chargé de mission, Service Scientifique, Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(5) National Veterinary Services Laboratories, USDA APHIS Veterinary Services, Ames, Iowa (États-Unis d'Amérique).

(6) c/o Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

(7) Animal and Plant Health Agency (APHA), Surrey (Royaume-Uni).

(8) Directeur de recherche, Division Bactériologie, MHRA-NIBSC, Potters Bar (Royaume-Uni).

(9) Laboratoire de référence de l'Union européenne pour la tuberculose bovine, Centro de Vigilancia Sanitaria Veterinaria (VISAVET), Universidad Complutense, Madrid (Espagne).

(10) Chef de projet, Infections mycobactériennes et tuberculose, Central Veterinary Institute ; Directeur du laboratoire national de référence pour les maladies mycobactériennes et la tuberculose, Wageningen Bioveterinary Research (WBVR), Lelystad (Pays-Bas).

(11) Département d'épidémiologie vétérinaire, d'analyse de risque et de statistiques, Wageningen Bioveterinary Research (WBVR), Lelystad (Pays-Bas).

(12) Chef d'équipe (immunologie et vaccinologie de la tuberculose), Département de bactériologie, Animal and Plant Health Agency (APHA), Surrey (Royaume-Uni).

(13) Chargée de mission, DG SANTÉ, Commission européenne.

* Contact auteurs : g.gifford@oie.int

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cet article ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans cet article. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.



RÉFÉRENCES

1. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2017). – Rapport de la réunion du Groupe *ad hoc* sur le remplacement de la tuberculine bovine de référence internationale, Paris, 6-8 juin 2017.

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 301 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int